

Objet: EP BROLINGES ET VERS MAIRIE - DE_032_2026

Séance du jeudi 28 mai 2026

Membres en exercice : 13

Date de la convocation: 21 mai 2026

Présents : 11

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

vingt-huit mai deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de ANDRE DUJOLS, et du secrétaire de séance GEORGETTE TOUZY

Présents : STEPHANIE SALIES représentée par Therese DELMONT ANDRE DUJOLS, BRUNO FILIOL, Laurence BERTHOU, Alexandre VOLPILHAC, Melissa BOUTET, Julien JOANNY, Therese DELMONT, Francis CAMBON, GEORGETTE TOUZY, Matthieu PIJOULAT, Marion CARRIERE

Représentés : STEPHANIE SALIES représentée par Therese DELMONT

Absents : JORDAN ANGELVY

Excusés :

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux, visés en objet, peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Le montant total de l'opération s'élève à

1000 euros HT.

En application de la délibération du comité syndical, en date du 7 décembre 2009, ces travaux ne seront entrepris qu'après acception par la commune du versement d'un fonds de concours égal à 50% du montant HT de l'opération soit :

- 1 versement au décompte des travaux

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de la contribution de la commune en application des règles du syndicat.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide :

- De donner son accord des dispositions techniques et financières du projet,
- D'autoriser Monsieur le Maire à verser le fonds de concours.

Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2026 en section d'investissement.

Date de transmission de l'acte: 04/06/2026
Date de réception de l'AR: 04/06/2026

015-211501754-DE_032_2026-DE
A G E D I

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de AURILLAC le
et publication ou notification du

Le Maire,
A.DUJOLS

La secrétaire de séance,
TOUZY Georgette



Le Maire,
A.DUJOLS



Date de transmission de l'acte: 04/06/2026
Date de reception de l'AR: 04/06/2026

015-211501754-DE_032_2026-DE
A G E D I